



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 5 juillet 2019

### ***Violences conjugales : connaissez-vous les actions menées par le Gouvernement depuis deux ans ?***

Les meurtres de femmes par leur conjoint ou ex-conjoint se produisent avec une ampleur importante. C'est pourquoi le Président a fait de l'égalité femmes hommes la grande cause de son quinquennat : il avait d'ailleurs rendu hommage aux femmes mortes tuées par leurs conjoints par une minute de silence à cette occasion. Il est aussi le premier président français à avoir dénoncé les féminicides à la tribune de l'ONU devant les chefs d'État du monde entier, en utilisant ce mot, utilisé institutionnellement depuis ce quinquennat.

**Depuis deux ans, le Gouvernement a mis en place de nombreuses mesures, parmi lesquelles :**

- **La création d'une plateforme de signalement en ligne**, disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, pour permettre aux victimes et aux témoins d'échanger directement avec des policiers et des gendarmes spécialement formés aux violences sexistes et sexuelles (<http://signalement-violences-sexuelles-sexistes.gouv.fr/>) pour faciliter la plainte. Cette plateforme a été lancée en octobre 2018 en présence de la Garde des Sceaux, ministre de la Justice Nicole Belloubet. Le Ministre de l'Intérieur Christophe Castaner et le Secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Intérieur Laurent Nuñez en assurent le suivi.
- **La demande par une circulaire en mai 2019 d'un plus grand recours à l'ordonnance de protection**, sous l'égide du juge aux affaires familiales. Cet outil est utile et doit être remis aux femmes qui subissent des violences.
- **120 000 euros supplémentaires pour le numéro d'écoute national 3919**, pour un objectif de 100 % d'appels répondus.
- **Engagement de contrats locaux contre les violences** pour mieux partager les alertes et intervenir avant qu'il ne soit trop tard, dans chaque département (*deux d'entre eux ont été signés ce matin en Corse*).

- **Expérimentation du bracelet électronique** pour maintenir les hommes violents éloignés.
- **Une grande campagne de communication en direction des témoins** de violences sexistes et sexuelles d'une ampleur et d'un budget sans précédent : le Premier Ministre y a consacré 4 millions d'euros avec un seul mot d'ordre : Ne rien laisser passer.
- **La loi du 3 août 2018 dite loi Schiappa** renforçant la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, qui a complété l'arsenal législatif par des dispositions allongeant notamment les peines pour les violences commises en présence de mineurs, car un enfant témoin doit toujours être considéré comme un enfant victime.
- **L'inauguration à Tours d'un centre d'accueil et de prise en charge des femmes victimes de violences**, ouvert 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. D'autres initiatives sont en cours de travail sur ce modèle.
- **Le lancement d'un compte Twitter de sensibilisation** intitulé [@arretonsles](https://twitter.com/arretonsles) qui constitue à la fois un centre de ressources à destination des femmes victimes de violences afin de leur faire connaître les dispositifs d'aide et d'orientation et un véritable outil de sensibilisation afin de mobiliser l'ensemble de la société contre les violences sexuelles et sexistes que subissent, encore quotidiennement, de trop nombreuses femmes.
- Marlène Schiappa organise régulièrement des tables rondes avec toutes les parties prenantes – associations, élus locaux, services du ministère de l'Intérieur proches de victimes... – pour étudier les manquements et y remédier au plus près du terrain.

*« Le gouvernement agit mais nous devons aller encore plus loin. Il est inadmissible qu'en 2019, en France, des femmes soient encore tuées par leur conjoint. Nous avons besoin de la vigilance et du soutien de toute la société pour ces femmes, en commençant par prendre leurs alertes au sérieux. »* a déclaré la ministre.